

DÉVELOPPER LE RÔLE D'UNION

D'ASSOCIATIONS FAMILIALES

- Accroître le rayonnement associatif en facilitant l'affiliation des associations adhérentes à des fédérations, en ouvrant le mouvement familial à de nouvelles associations.
- Animer au plus près le réseau des Associations Familiales locales en les associant à l'UDAF des Alpes-Maritimes.
- Renforcer les liens avec et entre les associations adhérentes en organisant, par secteur, des formations, en créant des lieux de concertation autour de thèmes, de projets ou d'activités communes.
- Organiser une veille en matière de politique familiale pour permettre à l'UDAF des Alpes-Maritimes d'être force de proposition vers l'instance nationale.
- Construire des projets et des manifestations capables de mobiliser les militants de l'UDAF des Alpes-Maritimes sur des questions d'actualité. Créer ou s'associer à davantage d'événements grand public pour faire connaître le mouvement familial.
- Mieux faire connaître le rôle et les actions de l'UDAF des Alpes-Maritimes en renforçant les moyens de communication auprès des familles, des associations, de nos partenaires et des élus.

UDAF des ALPES-MARITIMES

Immeuble Nice-Europe Bât. C - 15, rue Alberti - 06000 Nice Standard: 04 92 47 81 00 / Institution familiale: 04 92 47 81 05 E-mail: contact@udaf06.fr Site: www.udaf06.fr

RÉAFFIRMER NOS VALEURS
EN MATIÈRE DE GESTION DE
SERVICE ET DÉTERMINER NOS
ORIENTATIONS AVEC VISIBILITÉ

- Améliorer les relations entre les bénévoles et les salariés des services et renforcer la connaissance réciproque de leurs attentes.
- Adapter les services déjà gérés aux nouvelles réglementations, en préservant la qualité de la prise en charge.
- Travailler à la reconnaissance de notre spécificité.
- Anticiper les évolutions à venir en développant les compétences des salariés, les outils technologiques, et d'évaluation.
- Proposer, participer, concevoir, mettre en œuvre des projets innovants en s'adaptant aux nouveaux besoins des familles du département et en soutenant la mise en œuvre de nouveaux services.
- Instituer une démarche de consultation des familles et des adultes accueillis afin de les associer à la politique globale de l'association.

Ce projet associatif a été élaboré par le bureau, les administrateurs, le comité de direction et les salariés de l'Udaf des Alpes-Maritimes. Il a été arrêté par le conseil d'administration du 17 mai 2022 et approuvé par l'assemblée générale du 23 juin 2022.



L'IMPORTANCE DU PROJET ASSOCIATIF:

AVANT-PROPOS

L'Union Départementale des Associations Familiales des Alpes-Maritimes a souhaité associer administrateurs et salariés pour une réflexion, un partage des connaissances visant plusieurs objectifs :

- Informer chacun de l'histoire et des évolutions de l'Institution
- Mobiliser le mouvement familial autour des valeurs et d'une politique générale
- Actualiser le regard sur les questions sociales et les mutations de la société
- Fédérer au sein de l'association les administrateurs et les professionnels
- Connaître et faire connaître les services au travers de leurs compétences et de la qualité de leurs actions

 Affirmer le rôle important de l'association (bénévoles et professionnels) dans l'action sociale et médico-sociale

Le projet associatif constitue une référence dans une perspective de communication interne et externe. Il traduit la place et le rôle incontournable des Associations Familiales engagées dans l'action familiale et sociale. Il témoigne de l'engagement des professionnels en faveur des missions confiées auprès des familles et des adultes vulnérables.



UN PROJET COMMUN À L'INSTITUTION ET AUX SERVICES

Association sociale à but non lucratif, mise au

service des Hommes, et des projets nécessaires à son développement, les actions de l'UDAF des Alpes-Maritimes sont construites dans l'optique d'accompagner, de protéger, d'aider et de représenter les familles, leur entourage et, au final, l'être humain.

Les valeurs d'entraide et de soutien à toutes les générations se trouvent donc aux fondements de l'UDAF des Alpes-Maritimes.

Les services sont un prolongement de l'institution familiale et de son action politique. Institution familiale et services sont complémentaires. La cohérence entre les deux est nécessaire.

L'UDAF des Alpes-Maritimes crée, gère et développe des services ayant une compétence reconnue susceptible d'intéresser particulièrement les institutionnels, les pouvoirs publics et les mouvements familiaux.

La vie de l'institution repose sur les liens entre administrateurs, associations et salariés.

Tous ces niveaux forment un même ensemble où se fédère, s'articule, se complète l'action des bénévoles et des professionnels avec une même volonté de poursuivre l'engagement en faveur des familles et des usagers.



GÉRER, ADMINISTRER, DIRIGER L'UDAF DES ALPES-MARITIMES

UN PRINCIPE GÉNÉRAL DE DÉLÉGATION

L'UDAF des Alpes-Maritimes pose comme principe général la responsabilisation de chaque acteur de l'association, sa capacité à produire de l'idée et du sens et à prendre des initiatives.

Le Conseil d'Administration a tous les pouvoirs utiles au fonctionnement de l'Association, dont il délègue une partie au Bureau. Son représentant légal est le-la Président (e). La délégation s'exerce en « cascade » de la Présidence aux salariés en passant bien évidemment par la Direction et les cadres.

La responsabilisation de chaque acteur

doit garantir à l'association qu'au « bout de la chaîne » l'usager a lui-même une réelle capacité de choix, d'expression et d'action.

Les professionnels ont la responsabilité du bon fonctionnement des services et sont impliqués dans l'institution au travers de commissions et de leur représentativité à l'extérieur.

Ce modèle est le plus propice, à partir de l'espace de liberté et de responsabilité laissé à chacun, pour développer au sein de l'association des aptitudes dans la créativité et l'innovation.

LES VALEURS DE L'UDAF DES ALPES-MARITIMES



L'UDAF DES ALPES-MARITIMES RASSEMBLE UNE PLURALITÉ DE MOUVEMENTS FAMILIAUX D'ORIGINES ET DE PHILOSOPHIES DIFFÉRENTES.

Conscients de leurs responsabilités, les bénévoles issus de ces mouvements et les salariés de l'UDAF des Alpes-Maritimes ont en commun des valeurs partagées.

Ils veulent améliorer les conditions et la qualité de vie au quotidien des familles et des personnes : santé, logement, éducation, emploi, culture. Ils sont solidaires des plus vulnérables et entendent lutter contre l'appauvrissement et les risques d'exclusion.

Pour remplir ces missions, les acteurs bénévoles et professionnels s'appuient sur les droits de l'homme, de la femme, de l'enfant, de la famille ainsi que sur la charte des droits et libertés de la personne accueillie.

C'est autour des valeurs de liberté, de solidarité, de responsabilité, de tolérance, et de respect que les différentes composantes de l'UDAF des Alpes-Maritimes contribuent à réaliser ensemble ces objectifs.

LA LIBERTÉ, et notamment celle pour chaque famille d'adopter le mode de vie qui lui convient

LA SOLIDARITÉ que chaque individu porte en lui, et qui s'affirme comme le fondement de l'humanité afin de dépasser les particularismes individuels

LA RESPONSABILITÉ, qui permet à chacun de faire valoir ses droits et à chaque partie prenante de l'UDAF des Alpes-Maritimes d'être pleinement acteur dans la construction et la réalisation d'un projet social

LA TOLÉRANCE ET LE RESPECT

de l'autre dans sa différence, par l'acceptation de ses modes de vie et de pensées

DANS CET ESPRIT, L'UDAF DES • Au respect de l'intimité **ALPES-MARITIMES SE RECONNAÎT** ET S'ENGAGE À ASSURER LE RESPECT PERSONNE, NOTAMMENT LE DROIT: • À l'intégrité physique

- Aux soins
- a à l'information